



MUNICIPALITÉ DE BERRY

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ABIBITI
MUNICIPALITÉ DE BERRY

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Berry.
Avis public est donné de ce qui suit :
lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2021,
le calendrier des séances du conseil pour l'année civile 2022
a été adopté comme suit :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2022
QUI SE TIENDRA LE 1^{ER} MARDI DU MOIS (SAUF EXCEPTION) ET QUI DÉBUTERONT
À 19 h 30 AU 269, ROUTE 399 (SOUS-SOL DE L'ÉGLISE)

11 janvier	1 ^{er} février
1 ^{er} mars	5 avril
3 mai	7 juin
5 juillet	2 août
6 septembre	4 octobre
1 ^{er} novembre	6 décembre

Donné à Berry ce huitième jour de décembre 2021

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)

Je, soussignée, Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Berry résidant à Berry certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en respectant les modalités de publication prévue au règlement # 175 de la municipalité. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour de décembre 2021.

Marie-Ève Strzelec DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière